

RELATION SOIGNANT-SOIGNE

Pr.S.BOUAOUD
Département de médecine dentaire,
U.F.A.S1

I.SOIGNANT

Etymologiquement, le mot " soignant" qui rejoint le mot " soigner" vient du latin " soniare"qui signifie : s'occuper de. Soigner

-c'est " s'occuper du bien être et du contentement de quelqu'un " et " s'occuper de rétablir la santé (ROBERT),

-c'est " consacrer son activité, son dévouement à la guérison de quelqu'un" et " s'occuper avec sollicitude de quelqu'un " (LAROUSSE).

Le soignant effectue des soins définis comme étant "un ensemble de moyens hygiéniques, diététiques et thérapeutiques mis en œuvre pour conserver et rétablir la santé ".

Un soignant est donc une personne qui s'occupe à la fois de rétablir la santé et d'apporter du bien être à une autre personne avec toute l'humanité possible. Être soignant, c'est prendre soin d'autrui.

L'infirmier, l'aide-soignant, le médecin, le kinésithérapeute sont considérés comme des soignants.

II.CADRE LEGISLATIF

Être soignant, c'est avant tout une profession s'exerçant dans un cadre légal.

La réglementation :

- définit le rôle de chacun en fonction du diplôme,
- fixe le contenu des formations initiales,
- donne le cadre de l'exercice et la hiérarchie des intervenants.

Le cadre réglementaire relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier, correspond au champ de compétences légales :

" Les soins infirmiers, préventifs, curatifs ou palliatifs sont de nature technique, relationnelle et éducative. Leur réalisation tient compte de l'évolution des sciences et des techniques. Ils ont pour objet dans le respect des règles professionnelles des infirmiers et infirmières, incluant notamment le secret professionnel, de protéger, maintenir, restaurer et promouvoir la santé des personnes ou l'autonomie de leurs fonctions vitales physiques et psychiques, en tenant compte de la personnalité de chacune d'elle, dans sa composante psychologique, sociale, économique et culturelle. "

Ainsi, la grande majorité des soins effectués par les soignants nécessite de toucher le patient. Cela fait partie des soins réglementés par la législation, c'est pourquoi ces professions demandent certaines qualités humaines.

II.LE SOIGNANT EN TANT QU'ETRE HUMAIN

Le soignant est avant tout un être humain fait d'une personnalité qui lui est propre de qualités et de défauts.

Ceci signifie qu'un soignant peut être impatient, de mauvaise humeur, tristeLe soignant a aussi une vie privée.

En tant qu'être humain prend soin d'êtres humains, il doit respecter et être respecté.

Cependant, du fait de sa profession, le soignant se doit de faire abstraction de ses émotions et bien différencier les soucis personnels et la vie professionnelle.

Il doit être attentif à ne pas projeter sa mauvaise humeur sur ses patients. Il doit pouvoir détecter la souffrance du patient auprès duquel il intervient en étant à l'écoute de ce dernier.

III. LE SOIGNANT, UNE IDENTITE PROFESSIONNELLE

Le soin implique nécessairement d'endosser une identité professionnelle correctement élaborée et intégrée et de mettre de côté son identité personnelle.

Les avantages :

- Éviter que sa vie personnelle n'empiète sur les activités professionnelles,
- Ne pas vivre les « échecs » thérapeutiques comme des échecs personnels.

IV. LE SOIGNE DIT « PATIENT »

1° Cadre général

Le terme "patient" vient du latin "patiens" qui signifie "souffrir", "supporter". "Un patient" est une personne qui fait l'objet d'un traitement médical ou chirurgical (LAROUSSE).

C'est une personne en perte de santé qui se trouve par son état dans une situation de dépendance.

L'univers personnel de l'être malade est un monde où la fatigue, la douleur, la souffrance et souvent l'anxiété prennent toute la place.

L'hospitalisation tend à infantiliser le malade en oubliant qu'il est avant tout une personne au même titre que le soignant.

2° Le patient en tant que personne

Une personne est un être de raison, de conscience et de liberté ayant le sens de sa propre identité. Sous l'angle médico-social, on peut le définir comme un être respectable avec une capacité de se suffire à soi-même et de subvenir à ses propres besoins.

Chaque personne est un être humain unique, c'est pourquoi chaque soin doit être adapté au patient et surtout individualisé,

- avec un sexe (homme ou femme), une couleur de peau, un physique différent d'où l'importance du respect des différences et de la tolérance du soignant.
- qui communique par différents langages : parole, écrit, signes non verbaux (toucher, mimiques, regard,...)
- avec une culture, des croyances,
- qui évolue dans un environnement : c'est pourquoi le soignant doit tenir compte de son milieu, de son entourage...
- qui évolue dans le temps, d'où l'importance de connaître son passé (anamnèse), son présent, sa perception du futur.

3° Cadre législatif

Le patient a des droits reconnus non seulement du point de vue National mais aussi Mondial.

3-1-Droits Nationaux

D'après la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789: "Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité"(Article1).

Il semble évident que le patient hospitalisé ne peut échapper à cet article et qu'il conserve ses Droits de Citoyens à l'Hôpital.

- Le patient est notre égal et l'Institution ne peut nier ses Droits Fondamentaux c'est pourquoi il existe d'une "charte du patient hospitalisé" depuis 1995

3-2-Droits Internationaux

- L'O.M.S. (Organisation Mondiale de la Santé) : "La santé est un état complet de bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ; la possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain, quelles que soient sa race, sa religion, ses

opinions politiques, sa condition économique ou sociale " ; La santé de tous les peuples est une condition fondamentale de la paix du monde et de la sécurité ; elle dépend de la coopération la plus étroite des individus et des Etats."

- Convention des Droits de l'Homme. - Chartes Européennes de 1979 et 1984.

V.LA RELATION SOIGNANT-SOIGNE

1. Définition: relation

"Une relation est une activité ou une situation dans laquelle plusieurs personnes sont susceptibles d'agir mutuellement les unes sur les autres. C'est un lien de dépendance ou d'influence réciproque dans quelque domaine que ce soit. Ce sont des modalités pratiques, concrètes par lesquelles deux ou plusieurs personnes communiquent ou se fréquentent...".
(ROBERT)

2. Les différents types de relations soignant-soigné

2-1- La relation sociale de civilité :

Cette relation s'inscrit dans un rituel où il y a volonté individuelle d'un comportement agréable, sociable avec convivialité dans l'échange. Généralement, elle correspond à des propos banals sans réels intérêts ("parler de la pluie et du beau temps"). Ce mode de relation comporte une certaine distance relationnelle c'est à dire un degré de proximité avec l'autre dans lequel l'individu se sent le plus à l'aise (proximité sur le plan physique et sur le plan psychique). Cette distance relationnelle permet aux personnes en relation de se protéger de l'autre en évitant une trop grande implication. Elle permet de créer un climat de confiance dès l'accueil du patient.

2-2- La relation fonctionnelle :

Réalisée dans le but d'effectuer un recueil de données (anamnèse), indispensables à la prise en charge. Ici, le soignant conduit la relation dans le but d'acquérir certaines informations concernant le patient et ses besoins et de mieux le connaître.

2-3- La relation d'aide:

Elle permet d'apporter réconfort au patient. Elle passe par une écoute attentive de la part du soignant et par une attitude empathique c'est à dire compréhensive et sans jugement. Elle ne peut débiter sans la relation de confiance qui permet au patient d'exprimer ses affects (craintes, difficultés, émotions...). Cette relation fait partie du rôle propre de l'infirmier

3°La relation soignant-soigné :

La particularité de cette relation par rapport à toutes les autres est qu'elle se caractérise par une relation de dépendance du patient à l'égard du soignant.

Mais vigilance, le patient dépend du soignant dans un cadre précis.

V.LE PATIENT, LE DIAGNOSTIC ET LE SOIGNANT

La relation thérapeutique ne se limite pas à la relation soignant-soigné.

Elle inclut le rapport qu'entretiennent l'un et l'autre avec le diagnostic.

Le rapport qu'entretient le patient avec son diagnostic est prépondérant dans le pronostic de la qualité de la prise en charge thérapeutique

Il en est de même du rapport entre le soignant et le diagnostic (attitude fataliste; optimisme disproportionnée etc.)

S'APPROPRIER LA MALADIE, VIVRE AVEC...

Quelque soit la maladie, quelque soit sa gravité, l'être humain à besoin de savoir où il en est. Tout patient atteint d'une maladie chronique doit apprendre à vivre avec. S'approprier sa maladie, c'est rester encore acteur de sa vie.